

# SERVICE DE MENTORAT EN DROIT

Permanence au local W-3435  
Lundi et mardi de 9 h à 14 h

## IDÉAL POUR:

- adopter une méthode de travail efficace;
- surmonter une difficulté rencontrée dans un cours;
- discuter d'activités extracurriculaires;
- dissiper des doutes quant aux études, etc.


## POUR NOUS JOINDRE

Communiquez avec nous en toute confidentialité.

514 987-3000, poste 4083

Pavillon Thérèse-Casgrain (W)  
455, boulevard René-Lévesque Est, local W-3435  
Montréal (Québec)

[mentoratendroit@uqam.ca](mailto:mentoratendroit@uqam.ca)

 Service de mentorat en droit de l'UQAM

## POUR PLUS D'INFORMATION

[cdp-fspd.uqam.ca/centre-de-mentorat-endroit/  
presentation](http://cdp-fspd.uqam.ca/centre-de-mentorat-endroit/presentation)

# SERVICE DE MENTORAT EN DROIT



## À QUI S'ADRESSE LE SERVICE DE MENTORAT EN DROIT ?

Le Service de mentorat en droit se donne pour mandat d'offrir un soutien aux étudiantes et aux étudiants afin de favoriser leur apprentissage et d'assurer le succès de leurs études de droit. Il est supervisé par M<sup>e</sup> Luc Boulanger-Milot, directeur du Centre de développement professionnel, et est coordonné par Daphnée B. Ménard, étudiante à la maîtrise en droit.

### MENTORÉES ET MENTORÉS

Sont admissibles au programme de mentorat tous les étudiants et étudiantes demandant de l'aide pour un cours siglé JUR, et ce, peu importe leur programme.

### MENTORES ET MENTORS

Les mentores et mentors sont des personnes sérieuses, travaillantes et sincèrement motivées à soutenir et à aider leurs confrères et consœurs. Il va sans dire que l'apport de ces mentores et mentors bénévoles est crucial pour assurer le succès du Service de mentorat en droit. Pour être mentore ou mentor, il faut :

- être étudiante ou étudiant de premier ou de deuxième cycle en droit;
- avoir complété au moins 30 crédits universitaires;
- détenir une moyenne supérieure à 3.0/4.3;
- posséder le sens de la pédagogie et du partage, et adopter un comportement professionnel.

Les mentores et mentors peuvent s'impliquer pour la session, l'année ou même revenir pour une deuxième année.

## RESSOURCES

### SERVICE DE JUMELAGE EN PERSONNE

Il s'agit de jumeler un étudiant ou une étudiante (mentoré/mentorée) qui fait une demande d'aide pour un ou plusieurs cours siglés JUR avec un étudiant ou une étudiante (mentor/mentore) qui se sent à l'aise d'offrir de l'aide pour ce ou ces cours. Les rencontres se font en personne, une fois par semaine, et sont d'une durée d'une heure, selon les disponibilités du mentor ou de la mentore, et du mentoré ou de la mentorée. Un jumelage s'échelonne généralement sur tout le trimestre, sauf si une des parties décide d'y mettre fin. Une liste d'attente est rapidement mise en place et fonctionne selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Ce type d'aide permet un suivi davantage personnalisé qui s'avère particulièrement utile pour les étudiantes et étudiants qui ont besoin de conseils sur des questions plus générales (organisation, cheminement, gestion du stress, etc.), bien qu'un suivi précis par rapport à un ou plusieurs cours est également possible.

### SERVICE DE JUMELAGE PAR COURRIEL

Ce type de jumelage se fait par l'échange de courriels. L'étudiant ou l'étudiante peut poser des questions précises qui visent à surmonter une difficulté rencontrée dans un ou plusieurs cours. Ce type de jumelage a l'avantage de ne pas nécessiter de déplacement et offre une plus grande souplesse d'horaire.

### ATELIERS

Le Service de mentorat en droit organise régulièrement des ateliers d'études sur différents sujets ou matières académiques. Sous forme de discussions, les étudiants et étudiantes sont ainsi encouragés à partager leurs questionnements et leurs astuces pour bien réussir un cours donné. Les ateliers offerts visent les cours pour lesquels il y a eu une forte demande d'aide. Il s'agit généralement des cours obligatoires au cursus du baccalauréat en droit. Les ateliers sont animés par deux mentors ou mentores.

## COMMENT PARTICIPER

### MENTORÉES ET MENTORÉS (demande d'aide)

Télécharger et remplir le formulaire « Mentorée/mentoré » en ligne et le renvoyer par courriel au Service de mentorat en droit :

#### formulaire

[cdp-fspd.uqam.ca/centre-de-mentorat-en-droit/ressources](http://cdp-fspd.uqam.ca/centre-de-mentorat-en-droit/ressources)

#### courriel

[mentoratendroit@uqam.ca](mailto:mentoratendroit@uqam.ca)

N. B. : Des copies papier du formulaire sont également disponibles au local W-3435; remplir et glisser sous la porte.

### MENTORES ET MENTORS (offre de service)

Télécharger et remplir le formulaire « Mentore/mentor » en ligne et le renvoyer par courriel au Service de mentorat en droit :

#### formulaire

[cdp-fspd.uqam.ca/centre-de-mentorat-en-droit/devenir-mentor-e](http://cdp-fspd.uqam.ca/centre-de-mentorat-en-droit/devenir-mentor-e)

#### courriel

[mentoratendroit@uqam.ca](mailto:mentoratendroit@uqam.ca)

N. B. : Des copies papier du formulaire sont également disponibles au local W-3435; remplir et glisser sous la porte.

Vous pouvez également me rencontrer en toute confidentialité au local W-3435 durant les heures de permanence.